

RAPPORT DE LA MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à identifier et corriger les effets pervers de la promotion économique

Séance du lundi 09 mars 2009, 14h, salle 300 du DEC, rue Caroline 11, Lausanne.

Membres : Mmes et MM. Guy-Philippe Bolay, président-rapporteur de minorité, Anne Baehler-Bech, Jaqueline Bottlang-Pittet, Alessandra Silauri, Eric Bonjour, Jean-Michel Favez, Michel Mouquin, Armand Rod, Nicolas Rochat, rapporteur de majorité.

Excusé: M. André Delacour.

Absente: Mme Anne Papilloud.

Pour le DEC: MM. Jean-claude Mermoud, chef de département, Lionel Eperon, chef de service, Mathias Paquier (notes de séance).

Préambule

A l'issue du vote, le premier membre désigné indique qu'il rédigera le rapport de minorité. Le soussigné a proposé de rédiger celui de majorité. À cet effet, nous tenons à remercier M. Paquier pour la prise des notes de séance.

Rappel du postulat

Confirmé par la voix même du postulant, précisons, en préambule, que ledit postulat n'a pas pour finalité de supprimer, péjorer ou attaquer de quelque manière la promotion économique. En effet, cet instrument est considéré comme trop important pour la création d'emplois ainsi que pour le dynamisme du canton, ce d'autant plus dans la conjoncture actuelle. Il a pour origine de relayer les préoccupations de citoyen-ne-s et d'élue-e-s portant sur deux problématiques:

1. La difficulté de trouver des logements à prix abordables dans certaines régions, principalement la région de la Côte.
2. Le problème de mobilité dû à l'augmentation du trafic individuel et la carence de développement d'offre en transports publics.

Le postulat demande, dès lors, au gouvernement d'élaborer un rapport permettant de déceler les effets pervers de la promotion économique et de proposer des mesures afin d'y remédier.

Un effet pervers de la promotion économique : la hausse des loyers

Le développement économique a connu un certain succès ces dernières années, puisque le canton a vu

s'installer nombre d'entreprises de renommée internationale. Le constat est bien sûr positif en termes d'emploi mais également en matière de recettes fiscales supplémentaires. Néanmoins, comme dans toute politique publique, des effets inattendus sont intervenus. Même si la problématique n'est pas nouvelle, une forte hausse des loyers s'est ressentie notamment dans le District de Nyon. En effet, trouver un logement à un prix raisonnable s'avère problématique dans ladite région au vu des exemples avancés par le postulant : Frs 1800.- pour un deux pièces à Rolle, Frs 2985.- pour un quatre pièces et demi à Bursinel. La pénurie de logements sur l'ensemble de l'arc lémanique déploie des effets négatifs sur *l'arrière-pays* qui connaît depuis quelques années une hausse très importante des loyers et un nombre accru de pendulaires exerçant leur activité professionnelle sur la Côte, voire à Genève.

Les commissaires saluent, en revanche, le projet actuellement en attente de validation par le Conseil d'Etat pour l'octroi de prêt sans intérêt aux communes souhaitant créer des logements à large échelle. Néanmoins, l'Etat devrait avoir une sensibilité, voire une injonction un peu plus prononcée envers les communes afin d'encourager "la mise à disposition de logements à loyer modéré et la création d'un système d'aide personnalisée au logement" (article 67 de la Constitution vaudoise). Le problème actuel, reconnu d'ailleurs par l'administration, est qu'il subsiste un manque de vision globale concernant la politique du logement en général. En effet, la plupart des communes ont tendance à jouer au *coup par coup*. Un exemple : Rolle. Alors qu'elle a bénéficié très largement de la promotion économique, la Municipalité, a récemment refusé de construire des habitations à loyer modéré alors que le district de Nyon compte le taux le plus bas de logements vacants (0.3%)[1].

Il apparaît, dès lors, évident que le Plan directeur cantonal et celui du district susmentionné constituent des outils nécessaires à une nécessaire régulation dans la politique du logement. Les commissaires sont conscient-e-s que la mise en œuvre de ces plans directeur n'est pas si simple ; toutefois ils espèrent qu'elle se fasse au plus vite afin de respecter le cadre législatif et constitutionnel concernant l'accès au logement. L'Etat doit jouer un rôle moteur dans l'aménagement du territoire, tout en respectant, bien évidemment, l'autonomie des communes.

Autre effet pervers : l'augmentation du trafic

Même si l'engorgement des routes n'est pas uniquement dû à l'implantation de nouvelles entreprises, il est évident que l'arrivée de ces dernières provoque une augmentation du trafic motorisé privé important. A cet effet, les commissaires encouragent le Conseil d'Etat à élaborer avec les communes et les entreprises concernées des plans de mobilité. Des plans de mobilité sont, par ailleurs, déjà mis en œuvre dans certaines communes situées au nord du canton (Commune du Chenit/Jura-Nord vaudois).

Avis des commissaires majoritaires : tirer les enseignements du passé afin de construire au mieux le futur !

Il ne fait aucun doute que la promotion économique et l'implantation d'entreprise qu'elle engendre ne constitue pas la cause unique de l'augmentation des loyers et du trafic routier. Les causes sont certainement plurifactorielles. Néanmoins, les commissaires pensent que l'acceptation de ce postulat permettrait au Conseil d'Etat d'effectuer, entre autres, un rapport sur les deux effets pervers susmentionnés et que ledit rapport aurait toute son utilité, ne serait-ce que pour tirer les enseignements du passé afin de mieux se projeter dans le futur. Comme dit plus haut, toute mise en œuvre de politique publique produit des *outputs* inattendus. Ce sont ces *outputs*, traduits par des effets pervers dans le cas présent, qu'il faut analyser afin de se préparer au mieux pour l'application de politique future ou alors de les corriger à court moyen terme.

[1] Catégories et taux de logements vacants (1), par district, Vaud, au 1er juin 2008.

Lien URL : <http://www.scris.vd.ch/main.asp ?DomID=1968>

La question du logement ainsi que celle de la mobilité constituent à elles seules les enjeux principaux pour ces vingt prochaines années. Questions dépassant, par ailleurs, les frontières du district de Nyon. Il serait, dès lors, dommageable que l'Etat n'inclue pas dans ses réflexions les effets provoqués par l'implantation de nouvelles entreprises.

Conclusion

Au vu de ce qui précède c'est par cinq voix pour et quatre contre que la majorité de la commission vous propose le renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat.

Le Lieu, le 15 avril 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *Nicolas Rochat*